Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 82 (1955)

Heft: 8

Artikel: Communiqués officiels de l'Association vaudoise des amis du patois

Autor: Decollogny, Ad.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-229514

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communiqués officiels de l'Association vaudoise des Amis du patois

Chansonnier

Ce n'est pas parce que les années commencent à compter pour nous, qu'il faille s'imaginer ne plus pouvoir chanter. Au contraire, il faut profiter de le faire pendant que nous sommes encore de ce monde. Lè Vilhiè Tsanson dâo Payï constituent un charmant recenil de chants et de chansons en patois que chacun devrait posséder. Et c'est facile, il n'y a qu'à s'adresser au président en lui envoyant Fr. 1.50.

Prix Kissling

Le beau succès obtenu par le concours de Radio-Lausanne et les « Patoisants romands » ne doit pas faire oublier le prix Kissling de l'Association vaudoise des Amis du patois. Au contraire, cela doit constituer un stimulant, et si nous ne pouvons disposer de fonds permettant de récompenser matériellement les concurrents, cela ne doit pas être une raison pour ne pas présenter un travail.

Les Fêtes du Rhône n'auront pas lieu cette année à cause de la Fête des Vignerons et les concours devaient être suspendus. Nous avons cependant pu obtenir le maintien du Prix Kissling, grâce à la bienveillante compréhension des organes dirigeants. Le concours reste donc ouvert et la médaille sera délivrée — si les travaux le méritent, bien entendu — à l'occasion de la journée officielle de cet organisme à la Fête des Vignerons, sous le haut patronage de l'Académie Rhodanienne des Lettres.

Rappelons que le Prix Kissling couronnera une recherche historique ou philologique relative au dialecte vaudois ou, à défaut, un conte ou une nouvelle dans ce dialecte. Les traductions sont exclues et seules les œuvres modernes seront retenues. Les manuscrits devront être obligatoirement dactylographiés en cinq exemplaires. Les dactylographies ne seront pas signées, mais porteront une devise reproduite dans une enveloppe cachetée, jointe au manuscrit, et contenant nom et adresse de l'auteur. Tout travail dont l'anonymat n'est pas absolu sera écarté. L'objet primé reste la propriété de l'Association pendant deux ans. Les travaux doivent être adressés au président. Ad. Decollogny, 11, chemin du Parc-de-Valency, pour le 31 mai, au plus tard.

Assemblée générale

Elle aura lieu le 8 mai prochain, dans le beau pays de notre ami Maurice Chappuis, à Carrouge près Mézières, au commencement de l'après-midi. Prière d'apporter le chansonnier et de préparer des productions.

Ad. Decollogny.